

Diffusion en chiffres :

L'offre actuelle délivrée au citoyen marocain comporte onze (11) services télévisuels :

- 3 télévisions publiques généralistes à vocation nationale (Al Oula, 2M et Tamazight) ;
- 1 télévision publique généraliste à vocation régionale (Laâyoune) ;
- 5 télévisions publiques thématiques (Arriyadiya, Attaqafiya, Assadissa, Aflam et Al-Maghribiya) ;
- 2 télévisions privées (Médi 1 TV et Chada TV).

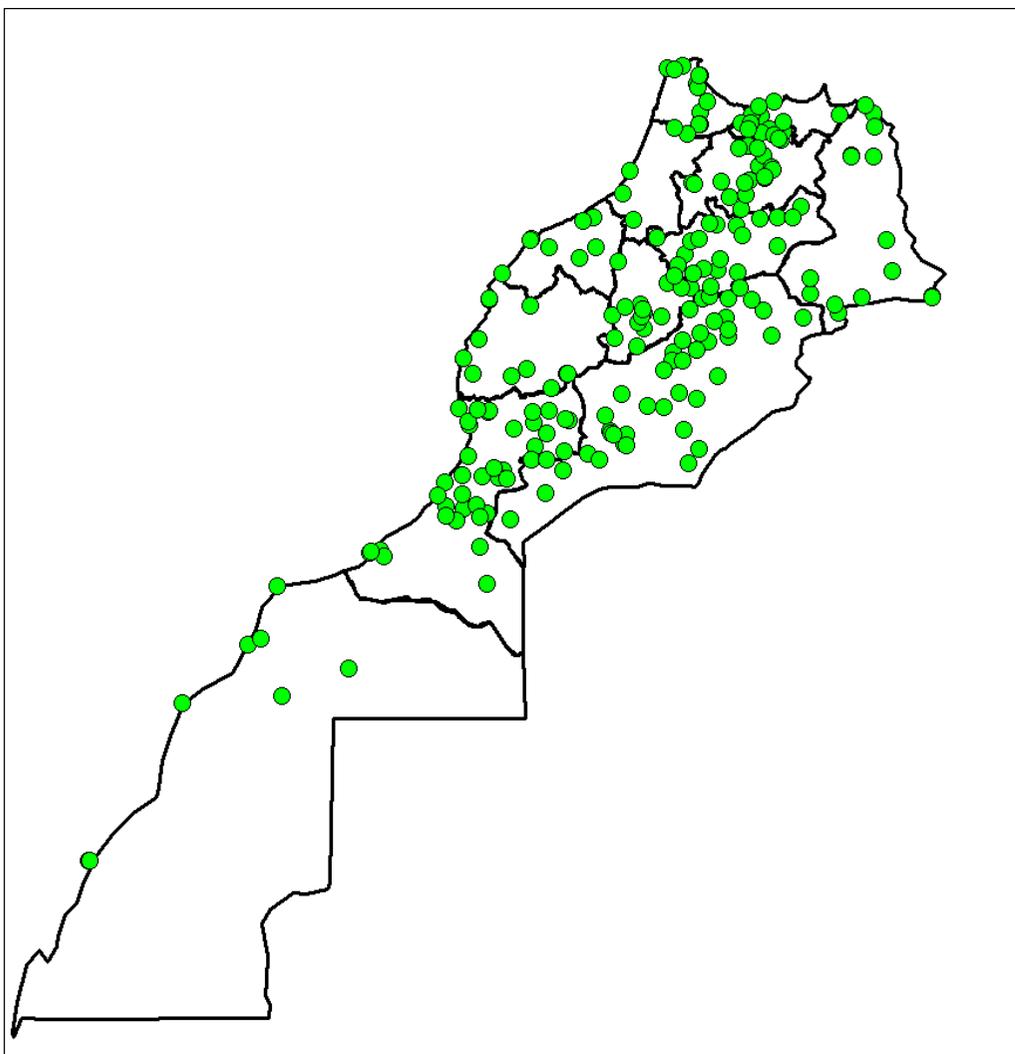
La télévision numérique terrestre (TNT) a été introduite par la SNRT en janvier 2007 après une période d'expérimentation de cinq mois dans les villes de Rabat et de Casablanca.

La SNRT est aujourd'hui distributeur-prestataire technique au sens de l'article 3 de la loi relative à la communication audiovisuelle. A ce titre, elle fournit les prestations de transport, de multiplexage et de diffusion des signaux sur le réseau TNT, au profit de la Soread-2M depuis 2007, et de MEDI1TV depuis juin 2015, date de l'extinction de la diffusion télévisuelle analogique dans la bande UHF au Maroc.

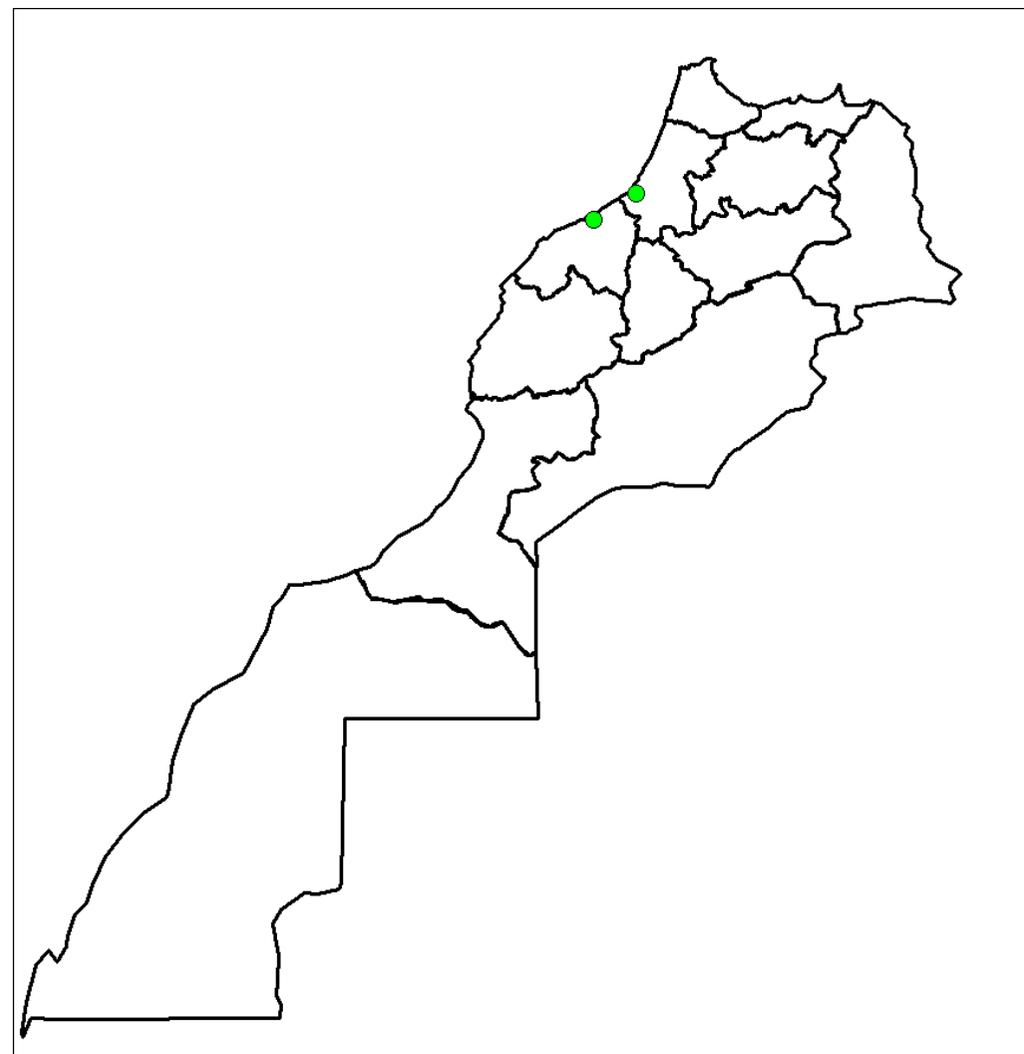
A la différence avec la diffusion analogique qui nécessite une fréquence par service télévisuel, la diffusion numérique permet de diffuser un multiplex TNT composé de plusieurs services télévisuels sur une seule fréquence.

Ainsi, la SNRT exploite 390 fréquences UHF assignées pour la diffusion de deux multiplex DVB-T et deux fréquences UHF assignées pour la diffusion du multiplex DVB-T2 composés des services télévisuels suivants, conformément à la décision du CSCA n°04-19 du 03.01.2019 et n°12-20 du 27.02.2020 :

DVB-T	MULTIPLEX 1 :								
	MULTIPLEX 2 :								
DVB-T2	MULTIPLEX 3 :								



Le taux de couverture du réseau TNT en DVB-T atteint 93% de la population nationale.



Le taux de couverture du réseau TNT en DVB-T2 atteint 21% de la population nationale.